

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2009

Le conseil municipal, dûment convoqué le 25 août 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE – Christophe COQUART - Magali TAFARO –Corinne CASALS - Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS - Murielle BARBECOT

Excusés : Patrick DER-KEVORKIAN – Franck ALBANESE

Secrétaire de séance : Georges SILVESTRE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

L'assemblée accepte à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour :

- modification du tableau des emplois permanents
- décisions modificatives

PASS-FONCIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de SAINT MARCEL EN DOMBES souhaite intervenir en matière d'aide aux particuliers sur le programme BOUYGUES IMMOBILIER pour favoriser l'accèsion à la propriété des personnes les plus modestes.

Il propose au Conseil Municipal d'adopter le principe de 22 subventions maximum pour les personnes souhaitant acquérir un logement dans le programme BOUYGUES IMMOBILIER répondant aux conditions légales permettant de bénéficier du dispositif. Ce dispositif permet de bénéficier de la TVA à 5,5% pour l'acquisition du logement, d'un prêt à taux zéro majoré du prêt PASS-FONCIER et enfin de la subvention de la commune. Le montant est de :

- 3 000 € si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à 3
- 4 000 € si le nombre d'occupants du logement est supérieur ou égal à 4

Le bénéficiaire d'un PASS-FONCIER devra répondre aux critères suivants :

- être primo accédant de sa résidence principale,
- être bénéficiaire d'une aide à l'accèsion sociale à la propriété attribuée par une ou plusieurs collectivités territoriales du lieu d'implantation du logement,
- disposer de ressources inférieures aux plafonds en vigueur pour bénéficier du prêt social location-accession (PSLA).

Le collecteur 1% (SOLENDI ou tout autre organisme collecteur) se chargera de la mise en place et du suivi des dossiers. Il sera également l'interface entre les acquéreurs et la commune engagés dans le dispositif PASS-FONCIER.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité de s'inscrire dans le dispositif PASS-FONCIER mis en place par l'Etat.

REMBOURSEMENT INDEMNITES JOURNALIERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le remboursement par GRAS SAVOYE dans le cadre de l'assurance statutaire, des arrêts maladies d'agents, soit la somme de 1 588,78 €.

PROGRAMME EP 2009 2^{ème} LISTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le programme de pose d'éclairage public ainsi que la délibération du 24 mars acceptant la réalisation de ces travaux.

Il donne connaissance de la convention de mandat avec le Syndicat d'Electricité de l'Ain pour la réalisation de ces travaux dont l'estimation financière s'élève à 21 000 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour viser et signer toutes les pièces relatives à cette affaire et à son règlement.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur le Maire explique qu'en raison de l'avancement au grade supérieur du garde champêtre, il convient de modifier le tableau des emplois permanents. Il propose donc de supprimer le grade de garde champêtre principal pour le remplacer par le grade de garde champêtre chef.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

DECISIONS MODIFICATIVES

Les décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité :

Budget principal :

2111- 76 (achat terrain espace public)	- 7500 €
2152 - 71 (aménagement parvis école)	7500 €

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur SILVESTRE : fait le point sur les travaux terminés ou en cours d'achèvement (aménagement du carrefour des Saules, réalisation du parvis de l'école, chicanes route de Monthieux, peinture à l'école).
Une réunion de la commission travaux sera organisée prochainement afin de retenir l'entreprise chargée de la rénovation de la fontaine. Il présente les coloris retenus par la commission pour les façades de la salle des fêtes.
- Monsieur PETRONE précise que le rapport d'activité du Syndicat d'Electricité de l'Ain est consultable en mairie.

- Monsieur NOUET rappelle le forum des associations qui se déroulera le vendredi 4 septembre de 18h à 21h à la salle des fêtes.
L'Office du Tourisme a effectué sa tournée pour le fleurissement.
Le marché forain recommence à partir du 11 septembre sur la place du 19 mars 1962, un point sera fait courant novembre.
Il énumère les différentes détériorations de cet été sur le grillage du city stade, les arbres, les panneaux de signalisation. Le Conseil Général a subventionné à 50% les abris touche au stade de foot.
- Madame DECOLLONGE fait le point sur le prochain bulletin municipal. Madame TAPONAT présente une proposition de première page, d'autres suivront.
- Monsieur FONTIBUS fait part de son souhait, soit à titre personnel, soit au nom de la collectivité, qu'une action soit menée pour déposer plainte contre le syndicat qui a construit la déchetterie sur le site de Vaux. En effet cette construction s'est révélée illégale et a été fermée après seulement quelques années.

La séance est levée à 22h 30.

D.PETRONE

J.NOUET

G.SILVESTRE

C.DECOLLONGE

C.COQUART

C.CASALS

M.TAFFARO

C.LAMBERT

C.TAPONAT

C.JOSSERAND

JP FONTIBUS

M.BARBECOT